

## Haine en ligne et régulation des Réseaux sociaux



Une du Midi Libre du 21 octobre 2020

*Quel rôle des réseaux sociaux, avant, pendant et après l'assassinat de S. Paty ?*

### Introduction

**Marlène Schiappa**, la ministre chargée de la citoyenneté auprès du ministère de l'Intérieur, en réunion avec les patrons des grands réseaux sociaux Twitter, Facebook, Instagram, Snapchat, Tik Tok, Youtube pour la France : **lieu de la radicalisation = téléphone**  
<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/haine-en-ligne-ce-que-dit-la-loi-185155>

### 1/ Les réseaux sociaux sont-ils, par essence des vecteurs de haine ?

<https://www.youtube.com/watch?v=HXP2HOYtS20>

video mise en ligne par L'Express le 26/10/2020 : L'assassinat de Samuel Paty repose la question de la responsabilité des plateformes.

- Réseaux sociaux = résonnance et amplification

définition de viralité

- Filtrer, bloquer en amont ?
- Et en aval, après publication ?

définition de modération

### 2/ Comment agir, quelle régulation ?

- Statut des réseaux sociaux : hébergeurs
- Ce que dit la loi
  - Loi sur la liberté de la presse de 1881
  - loi « Confiance dans l'économie numérique » en 2004
  - La loi antiterroriste de 2014
  - Loi Avia juin 2020
- En pratique : Les instances
  - Plateforme PHAROS : rôle et limites
  - Observatoire de la haine en ligne

**Conclusion :**

Pistes juridiques

**Action individuelle : signaler/ne pas relayer**

**C'est notre responsabilité à chacun : toujours prendre le temps d'analyser, de réfléchir avant de partager du contenu**